SERVICE de SANTE au TRAVAIL de la REGION NANTAISE
www.sstrn.fr

PHARMACIE DE VOYAGE

Contenu à fournir par l'employeur

Premiers soins :

- médicaments antalgique et anti-pyrétique (fièvre)
- antiseptique local en dosettes
- compresses stériles - sparadrap - pansements
- paire de ciseaux - pince à écharde
- sérum physiologique en dosettes
- thermomètre médical frontal

et selon la destination :

- répulsifs anti-moustiques pour la peau et les vêtements
- moustiquaire imprégnée
- médicament anti-diarrhéique
- médicament anti-spasmodique lyoc
- médicament anti-paludéen
- matériel stérile pour perfuser, injecter et recoudre
- produit pour désinfecter l'eau
- solution hydro-alcoolique (désinfection des mains)

Le traitement habituel du salarié doit être accompagné de l'ordonnance nominative rédigée en anglais

CONDUITE À TENIR EN CAS DE

Se conformer à la notice d'utilisation des médicaments

FIÈVRE
Prendre un médicament anti-pyrétique

DIARRHÉE
Boire beaucoup d'eau en bouteille, cola débullé, thé
Si besoin prendre un médicament anti-diarrhéique

DOULEUR ABDOMINALE
Prendre un médicament anti-spasmodique lyoc

PLAIE
Effectuer un lavage indispensable à l'eau et au savon
Désinfecter avec un antiseptique
Protéger la plaie

Consultez un médecin si les symptômes persistent

septembre 2011 © sstrn

Pour plus d'information :
contactez votre médecin du travail et retrouvez le dossier thématique sur **sstrn.fr**

Sstrn
2 rue Linné
44185 Nantes
Cedex 4
02 40 44 26 00